

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le jeudi 18 juin 2026 à 8 h dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 13 665, boulevard de Pierrefonds

Minutes of the special sitting of the Borough Council held on Thursday June 18, 2026 at 8 a.m. in the council room of the Borough Hall located at 13 665, boulevard de Pierrefonds

conformément à la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19, L.R.Q. 1977), à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis et les conseillers Sophie Mohsen, Chahi (Sharkie) Tarakjian, Benoit Langevin et Louise Leroux, tous formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis.

Le directeur d'arrondissement, monsieur Dominique Jacob et le secrétaire d'arrondissement, M^e Jean-François Gauthier, sont présents.

in conformity with the Cities and Towns Act (Chapter C-19, R.L.Q. 1977), at which were present:

Mayor of the Borough Dimitrios (Jim) Beis and Councillors Sophie Mohsen, Chahi (Sharkie) Tarakjian, Benoit Langevin and Louise Leroux, all forming a quorum under the chairmanship of the Mayor of the Borough, Dimitrios (Jim) Beis.

The director of the Borough, Mr. Dominique Jacob, and the secretary of the Borough, M^e Jean-François Gauthier, were present.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise stated in the present minutes, the Mayor of the Borough always avails himself of his privilege of not voting as provided for in Section 328 of the *Act respecting Towns and Municipalities* (L.R.Q., Chapter C-19).

Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 8 h.

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 8 h 01.

Au cours de cette période, les questions posées par la personne suivante ont été traitées :

Mme Linda Wicki

- Pourquoi un site web dédié au projet a-t-il été mis en ligne et pourquoi les futurs résidents ont-ils été invités à s'inscrire avant même que les riverains n'aient reçu d'informations de la part de la mairie d'arrondissement ?

Opening of the sitting

The Mayor of the Borough declared the sitting open at 8 a.m.

Public Question Period

The public question period started at 8:01 a.m.

During that time, the questions asked by the following person have been addressed:

Mrs. Linda Wicki

- Why has a project website been launched and prospective residents invited to register before neighbouring residents have received information from the Borough Hall?

M. James Bond

- Pourquoi avez-vous déclaré, le 1^{er} juin, qu'il existait un projet de Pépinière de l'Ouest de six étages sur le boulevard

Mr. James Bond

- Why did you explain on June 1 that there is a project for the West Island Nursery on boulevard

Saint-Charles, alors que l'autorisation définitive portait sur cinq étages et que les riverains s'opposaient à tout bâtiment de plus de quatre étages ?

- Quelle est l'utilisation prévue des bâtiments sur ce site (étant donné que de nombreuses informations contradictoires ont circulé quant à leur nature) et un permis de construire a-t-il été délivré ?

Saint-Charles of six storeys when the final approval was five storeys and the residents were opposed to any building higher than four storeys?

- What is the planned use for the buildings on this site (given that a great deal of conflicting information has been circulating regarding their nature) and has a construction permit been issued?

RÉSOLUTION NUMÉRO CA26 29 0149

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 18 juin 2026 à 8 h soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.03

RÉSOLUTION NUMÉRO CA26 29 0150

DEMANDER AU MINISTÈRE DU TRAVAIL UNE EXEMPTION MUNICIPALE POUR LA CERTIFICATION EN ARBORICULTURE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 312.103 DU RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (RSST)

ATTENDU QUE depuis le 8 juin 2026, les travaux d'arboriculture sont assujettis à une obligation de qualification par l'obtention du Certificat en arboriculture – travaux au sol (ci-après « le certificat »), conformément à l'article 312.103 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette obligation a été rendue publique le 2 février dernier;

RESOLUTION NUMBER CA26 29 0149

APPROVAL OF THE AGENDA

**It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council special sitting of June 18, 2026, at 8 a.m. be adopted as submitted.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA26 29 0150

REQUEST A MUNICIPAL EXEMPTION FROM THE MINISTÈRE DU TRAVAIL FOR THE ARBORICULTURE CERTIFICATION, IN ACCORDANCE WITH SECTION 312.103 OF THE OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY REGULATION (RSST)

WHEREAS, since June 8, 2026, arboricultural work has been subject to a qualification requirement through the attainment of the Certificate in Arboriculture – Ground Work (hereinafter “the certificate”), in accordance with section 312.103 of the Occupational Health and Safety Regulation (RSST);

WHEREAS the effective date of this requirement was announced on February 2, 2026;

ATTENDU QUE l'obtention du certificat repose soit sur un parcours d'apprentissage, soit sur un seuil de reconnaissance des heures de travail effectuées au cours des cinq dernières années;

ATTENDU QUE le parcours d'apprentissage de 1 000 heures exige l'accompagnement d'au moins une personne déjà certifiée afin d'assurer la conformité réglementaire;

ATTENDU QUE pour atteindre le seuil de 4 000 heures exigé sur cinq ans, une personne ne détenant pas de diplôme d'études professionnelles (DEP) en élagage devrait cumuler l'équivalent d'au moins 15 heures de travaux par semaine, ce qui est difficile à réaliser dans plusieurs municipalités où les tâches d'arboriculture représentent un volume limité. Le seuil est fixé à 2 000 heures pour une personne ayant un DEP en élagage;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités pourraient être en situation de non-conformité et donc contraintes de recourir à la sous-traitance ou procéder à des embauches supplémentaires;

ATTENDU QUE dans la majorité des municipalités, les travaux d'arboriculture ne constituent pas un poste à temps plein et s'ajoutent à un ensemble de tâches assumées par les employés et employés cols bleus;

ATTENDU QUE le personnel municipal suit déjà les formations requises pour l'utilisation d'équipements spécialisés, notamment la déchiqueteuse et la scie mécanique;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence ajoute au fardeau administratif des municipalités et qu'aucune analyse d'impact réglementaire spécifique au milieu municipal n'a été réalisée;

**Il est proposé par
la conseillère Sophie Mohsen
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro demande au ministre du Travail de modifier le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture effectués à partir du sol ou à partir d'une échelle;

WHEREAS the issuance of the certificate is based either on a training program or on a threshold for recognizing hours worked over the past five years;

WHEREAS the 1,000-hour training program requires supervision by at least one certified individual to ensure regulatory compliance;

WHEREAS THAT in order to meet the required threshold of 4,000 hours over five years, a person without a Diploma of Vocational Studies (DEP) in tree pruning would need to accumulate the equivalent of at least 15 hours of work per week, which is difficult to achieve in many municipalities where the volume of arboriculture work is limited. The threshold is set at 2,000 hours for a person holding a DEP in tree pruning;

WHEREAS several municipalities may be in non-compliance and therefore forced to subcontract or hire additional staff;

WHEREAS, in most municipalities, tree care work is not a full-time position and is added to the range of duties performed by blue-collar employees;

WHEREAS municipal staff have already completed the required training for the use of specialized equipment, including the wood chipper and the power saw;

WHEREAS this new requirement adds to the municipalities' administrative burden and no regulatory impact analysis specific to the municipal sector has been conducted;

**It was moved by
Councillor Sophie Mohsen
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council of Pierrefonds-Roxboro requests that the ministre du Travail amend the Occupational Health and Safety Regulation (RSST) to exempt municipalities from the certification requirement for arboricultural work performed from the ground or from a ladder;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Emploi, monsieur Jean-François Simard, responsable du processus de certification.

THAT a copy of this resolution be forwarded to the ministre de l'Emploi, Mr. Jean-François Simard, who is responsible for the certification process.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

12.01 1263903002

RÉSOLUTION NUMÉRO CA26 29 0151

RESOLUTION NUMBER CA26 29 0151

ARTICLE 85 CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL – OFFRE DE SERVICE – RECONSTRUCTION D'UN AQUEDUC À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE TRAVAUX PRÉVUS SUR LE BOULEVARD GOUIN OUEST ENTRE LES RUES DES CAGEUX ET COURSOL, DANS L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

SECTION 85 CHARTER OF VILLE DE MONTRÉAL – SERVICE OFFER – RECONSTRUCTION OF AN AQUEDUCT WITHIN THE CONSTRUCTION ZONE ON BOULEVARD GOUIN OUEST BETWEEN RUES DES CAGEUX AND COURSOL, IN THE BOROUGH OF PIERREFONDS-ROXBORO

Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin

It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Benoit Langevin

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la réalisation du projet de réhabilitation d'un aqueduc à l'intérieur de la zone de travaux prévus sur le boulevard Gouin entre les rues des Cageux et Coursol, dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

TO offer to the Municipal Council, in accordance with second paragraph of Section 85 of the Charter of Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), that the Borough of Pierrefonds-Roxboro take charge of the reconstruction of an aqueduct within the construction zone on boulevard Gouin Ouest between rues des Cageux and Coursol, in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

30.01 1266936019

RÉSOLUTION NUMÉRO CA26 29 0152

RESOLUTION NUMBER CA26 29 0152

AUTORISER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À INTENTER TOUTES LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES AFIN DE FORCER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX NÉCESSAIRES POUR RENDRE CONFORME LE BÂTIMENT SITUÉ AU 53, 12^E AVENUE

AUTHORIZE THE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES TO INITIATE ALL NECESSARY LEGAL PROCEEDINGS, INCLUDING IN ORDER TO COMPEL THE PERFORMANCE OF THE WORK REQUIRED TO BRING INTO COMPLIANCE THE BUILDING LOCATED AT 53, 12^E AVENUE

Il est proposé par
la conseillère Sophie Mohsen
appuyé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian

It was moved by
Councillor Sophie Mohsen
seconded by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

D'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, un recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district de Montréal, afin de forcer l'exécution des travaux nécessaires pour rendre conforme le bâtiment situé au 53, 12^e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

D'autoriser également, au besoin, la mise en cause du promoteur Constructions Divina inc. dans le cadre de ces procédures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TO authorize the Service des affaires juridiques to initiate all necessary legal proceedings, including, if necessary, an application for an injunction before the Superior Court of the District of Montreal, in order to compel the performance of the work required to bring into compliance the building located at 53 12e Avenue, in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

TO also authorize, if necessary, the inclusion of the developer, Constructions Divina inc., as a party to these proceedings.

UNANIMOUSLY ADOPTED

40.01 1263050007

RÉSOLUTION NUMÉRO CA26 29 0153

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ET LA SÉANCE EST LEVÉE À 8 H 10.

RESOLUTION NUMBER CA26 29 0153

ADJOURNMENT OF THE SITTING

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

THAT the present special sitting be adjourned.

UNANIMOUSLY ADOPTED

AND THE SITTING WAS ADJOURNED AT 8:10 A.M.

70.01

Dimitrios (Jim) BEIS
Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

Jean-François GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 août 2026.